Rapport d'activités 2009

MAISON DE L'ENVIRONNEMENT



Information, Conseils, Sensibilisation, Accompagnement, Consultation, Coproduction, Médiation, Concertation, Participation





Table des matières

1. Introduction	2
2. Démarche globale de la Maison de l'environnement	2
2.1. Objectifs poursuivis par la mission	2
2.2. Structuration de la mission	3
2.3. Personnel affecté à la mission	4
3. Description et évaluation des missions de base	5
3.1. Informer et conseiller	5
3.1.1. La permanence	5
3.1.2. Les fiches-conseil de la Maison de l'environnement	8
3.1.3. Les FAQ	9
3.1.4. Exposition	9
3.1.5. Le Centre de documentation	9
3.2. Favoriser la concertation et la médiation	.11
3.2.1. Eco-quartier à Tournai	.11
3.2.2. Conservation d'un bois classé « zone de grand intérêt biologique » à Balâtre	.12
3.2.3. Nuisances générées par un dancing à Froidchapelle	.12
3.3. Développer et structurer des projets	.14
3.3.1. Jeunes Jugés Dérangeants (JJD) et environnement	.14
3.3.2. PCDN et Agenda 21 à Fontaine – Une synergie prometteuse	.15
4. Description et évaluation des missions spécifiques	
4.1. Soutien de projets durables	
4.1.1. Réflexion transversale sur l'Agenda 21	.17
4.1.2. Conception d'une farde « Mettre en œuvre le Développement Durable sur son territoire »	.18
4.1.3. Accompagnement de projets favorisant le développement durable	.19
4.2. Les jardins partagés	.20
4.2.1. Résidence Service à Ans	.20
4.2.2. Association à Villers-la-Ville	.21
4.2.3. Un quartier défavorisé, la Docherie	.21
4.3. Santé / environnement	.22
5. Missions transversales	.23
5.1. Expertise et formation	.23
5.2. Communication	.25
5.2.1 Communication active	.25
5.2.2 Site Internet	.25
6. Perspectives	.26

1. Introduction

Le présent rapport intermédiaire fait le bilan des activités d'Espace Environnement dans le cadre du projet Maison de l'environnement subventionné par le Ministre de l'environnement pour la période allant du 01/01/2009 au 31/10/2009. Il couvre donc 10 mois d'activités.

Le programme d'actions 2009 qui sous-tend la présente mission annexe 1 a été présenté lors du comité d'accompagnement du 02/03/2009 et approuvé par celui-ci. Le compte rendu de la réunion se trouve en annexe 2.

2. Démarche globale de la Maison de l'environnement

2.1. Objectifs poursuivis par la mission

Depuis de nombreuses années, la Région wallonne reconnaît Espace Environnement, organisme d'utilité publique et citoyenne œuvrant dans les domaines de l'environnement et de l'aménagement du territoire, comme « Maison de l'environnement ».

Espace Environnement, en tant que Maison de l'environnement, propose et concrétise un programme d'activités favorisant la participation et la mobilisation citoyennes dans une perspective de développement durable.

Cette démarche a pour but de passer de la conscientisation à l'action :

en **impliquant tous les acteurs** de la société dans des actions concrètes et locales visant à atténuer son impact sur l'environnement ;

- en stimulant et accompagnant des associations dans leurs projets ;
- en **accompagnant les pouvoirs publics** dans leur rôle de gestionnaire du cadre de vie et leur réponse aux enjeux globaux du développement durable ;
- en proposant de l'information et de nouveaux outils de gestion au secteur privé.

Pour mener à bien cette mission, la Maison de l'environnement s'appuie sur plusieurs axes de travail portés par des **méthodes et des outils variés, adaptés et souvent innovants**, afin de rencontrer les attentes et besoins des publics ciblés par les différentes actions.

La Maison de l'environnement a développé des compétences spécifiques dans les domaines suivants :

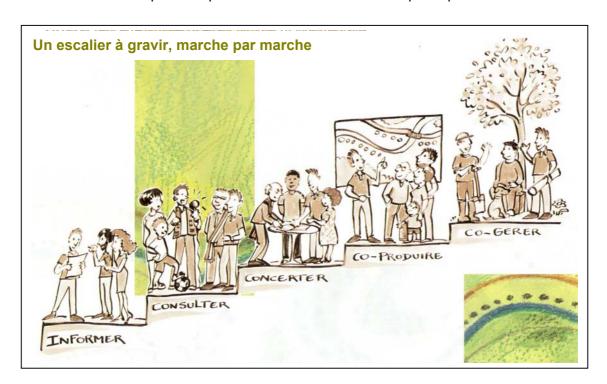
- La concertation et la médiation : les éco-conseillers développent des méthodes pour amener et permettre à plusieurs acteurs de construire des projets en commun .
- La mobilisation et les changements de comportement : grâce à sa présence sur le terrain, la Maison de l'environnement met en pratique des éléments théoriques du changement comportemental pour susciter et accompagner des comportements et actions responsables et favorables à l'environnement.

L'ensemble des actions menées est capitalisé et analysé finement. Ce travail permet, d'une part, d'évaluer la mission et de poser les bases du programme et des outils à proposer pour les années ultérieures et, d'autre part, de transmettre ces informations au niveau régional. Cette dernière partie du travail se fait par le biais de rencontres avec l'administration et le cabinet ainsi que la participation à différents groupes de travail et commissions d'avis.

La Maison de l'environnement joue donc un rôle d'interface dynamique entre la Région wallonne et les interrogations et préoccupations des citoyens et du monde associatif.

2.2. Structuration de la mission

Les missions de base de la Maison de l'environnement se structurent au regard des différents niveaux d'implication pour construire une démarche participative.



- 1) L'information, le conseil, la formation.
- 2) La concertation et la médiation.
- 3) La structuration et l'accompagnement de projets liés à la gestion du cadre de vie.

Par ailleurs, la Maison de l'environnement mène **des missions spécifiques**. En 2009, ces missions se sont articulées autour de 2 thématiques :

- 1) l'Agenda 21. Cette action s'est déclinée en trois axes :
 - susciter une réflexion au sujet de l'Agenda 21 en vue de rédiger des recommandations :
 - produire un outil d'aide à la décision à l'attention des communes désireuses de mettre en place des actions durables ;
 - accompagner la mise en place de politique de jardins partagés au sein de villes et communes wallonnes.
- 2) la concertation autour de la qualité de l'air et la santé en lien avec les résultats intéressants du travail mené en 2007-2008 autour des activités sidérurgiques en concertation avec tous les acteurs concernés. En 2009, il a été envisagé de promouvoir la démarche et les outils produits à d'autres territoires en région wallonne¹.

3

¹ Toutefois, la réalité de la crise économique avec ses conséquences en termes de fermeture d'une grande partie des usines sidérurgiques a rendu le problème moins aigu pour la santé et l'environnement et donc l'intérêt de mettre en place de telles démarches de concertation et d'information s'est révélé moins grand.

Enfin, parallèlement à des actions de communication, grâce à la participation à des groupes de travail et commissions, les expériences capitalisées et les informations recueillies sont transmises à l'échelon régional.

2.3. Personnel affecté à la mission

La Maison de l'environnement réunit une équipe dont la pluridisciplinarité et le professionnalisme font la force des projets entrepris. Celle-ci est composée de :

- Delphine Fontenoy: biologiste, DES en sciences et gestion de l'environnement;
- Annick Marchal : biologiste, éco-conseillère ;
- Marc Van den Berge : architecte paysagiste, éco-conseiller ;
- Antonella Galione : secrétaire.

Par ailleurs, la Maison de l'environnement bénéficie du soutien, au sein d'Espace Environnement, des différentes personnes ressources et en particulier :

- Sabine Vigneron: sociologue, éco-conseillère ;
- Eddy Bachorz : géologue, DES en environnement, éco-conseiller ;
- Michel Delire : gradué en chimie, éco-conseiller ;
- Françoise Jadoul : biologiste ;
- Thérèse Devallée : sociologue, licenciée en communication sociale, webmaster ;
- Marthe Desclée : documentaliste.

De plus, la Maison de l'environnement s'insère dans un vaste réseau constitué d'associations et de professionnels actifs dans le domaine de l'environnement. Ce réseau apporte un complément aux ressources internes et permet d'échanger activement de nombreuses informations, méthodologies et pratiques mais aussi d'orienter au mieux les personnes qui entrent en contact avec elle.

3. Description et évaluation des missions de base

3.1. Informer et conseiller

La mission information et conseil menée par la Maison de l'environnement rencontre plusieurs objectifs :

- **transmettre les connaissances** nécessaires aux acteurs pour comprendre des situations concrètes et prendre conscience des enjeux associés à un dossier ;
- prévenir et gérer des conflits ;
- **mettre en capacité** pour intervenir par exemple dans un processus décisionnel.

Cette mission s'adresse plus particulièrement aux citoyens afin de leur permettre une meilleure participation au développement de leur cadre de vie (que ce soit dans des processus décisionnels reconnus légalement ou informels). Les outils sont également au service des administrations qui peuvent obtenir une clarification pour certaines procédures ou encore qui profiteront d'une mise en réseau avec des acteurs de référence dans un dossier plus complexe.

Par ailleurs, cette démarche d'information du public est **réalisée**, **le plus en amont possible**, **en action préventive** et est généralement complémentaire à d'autres missions développées par la Maison de l'environnement.

Pour mener à bien cette mission, la Maison de l'environnement propose un service de **conseils personnalisés**, la permanence téléphonique, et met à disposition **des outils clairs et accessibles** à tous (fiches-conseil, FAQ, exposition).

Actions en 2009

3.1.1. La permanence

Grâce à la permanence, les personnes recherchant une information relative à l'environnement et au cadre de vie sont en contact avec des éco-conseillers qui prodiguent des conseils adaptés à la nature de leur demande.

Accessible du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 au 071/300.300, par mail <u>info@espace-environnement.be</u> ou sur simple visite, la permanence rencontre divers objectifs :

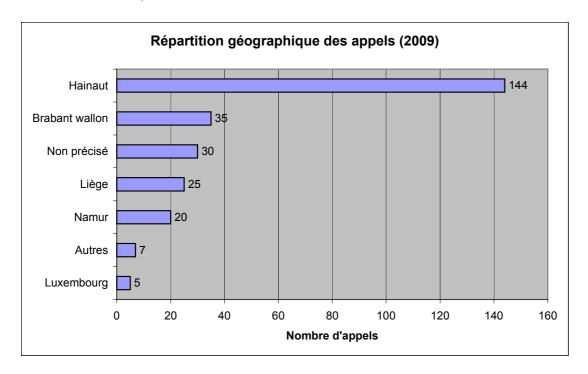
- le demandeur reçoit des éclaircissements par rapport à des démarches administratives ou un processus législatif ;
- l'éco-conseiller aide à trouver les bons interlocuteurs et peut servir d'intermédiaire ou de médiateur en cas de conflit.

Chaque dossier est répertorié de façon informatique dans une base de données, permettant d'évaluer annuellement les caractéristiques des demandes (nature, zone géographique, profil du demandeur, etc.).

Pour l'année 2009, nous avons enregistré 266 **cas de permanence**, comparé à 238 dossiers pour l'année 2008. La liste statistique reprenant l'ensemble des dossiers est jointe en annexe 3.

Le diagramme ci-après reprend la répartition par province des dossiers traités. La proportion importante de demandes provenant du Hainaut s'explique par la localisation d'Espace

Environnement, et sa bonne visibilité engendrée par divers projets menés par les équipes dans cette région. Les provinces du Brabant, Liège et Namur représentent approximativement 25% des demandes. Quant à la Province du Luxembourg, elle n'est que faiblement représentée (2%). Enfin, 11% des dossiers ne peuvent être localisés (souvent des demandes par mail) et sont repris dans la catégorie « non précisé ». Enfin, 5 dossiers (catégorie « Autres »), en dehors du périmètre de la Région wallonne (Région flamande et bruxelloise, France), ont été traités.

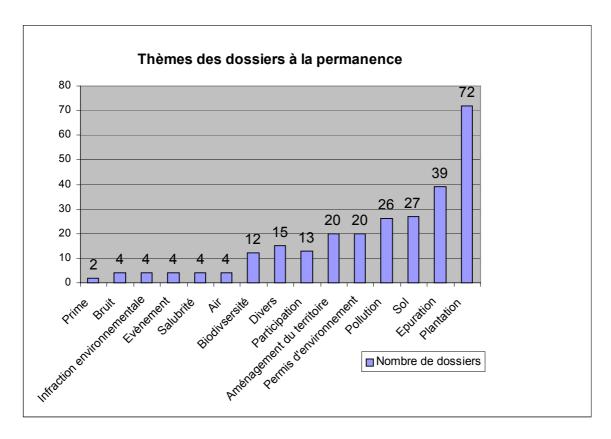


Au vu de ces données, nous prévoyons, en 2010, de renforcer notre communication à l'ensemble de la Région. De cette façon, nous pourrions prétendre à **un recueil représentatif des préoccupations des acteurs** dans l'ensemble de la Région wallonne.

Chaque dossier a été analysé et répertorié dans l'une des 15 rubriques définies à cet effet. Le tableau ci-dessous détaille les thèmes spécifiques.

Rubriques	Thèmes spécifiques
Prime	Octroi de primes énergie.
Bruit	Nuisances sonores (ville, exploitation, etc.).
Infraction environnementale	Incivilités, police de l'environnement, nuisances (exploitation, voisinage).
Evènement	Activités de sensibilisation à l'environnement, au cadre de vie.
Salubrité	Logement insalubre, rats.
Air	Information quant à la qualité de l'air.
Biodiversité	Culture, empreinte écologique, compost, comportement, biocarburant, etc.
Divers	
Participation	Enquête publique, conseil consultatif, recours, consultation populaire, agenda 21, mobilisation citoyenne
Aménagement du territoire	Situation au plan de secteur, aménagement de jardins partagés, sentier, zone d'activité économique, carrières, etc.

Permis d'environnement	Classification, élevage intensif, exploitation, régularisation, permis unique, etc.
Pollution	Nuisance olfactive, poussières, intoxication, etc.
Sol	Impact des activités sur la qualité des sols, mesure des paramètres du sol, pompe à essence.
Epuration	Assainissement autonome, prime, exonération CVA, facture d'eau, réseau d'égouttage, procédés d'épuration, etc.
Plantation	Distance de plantation, espèces indigènes, primes, conflit de voisinage.



Le tableau ci-dessus reprend le nombre de dossiers traités dans chacune de ces rubriques pour l'année 2009.

Comme les années précédentes, la thématique qui a été la plus fréquemment traitée en 2009 est « Plantation » (72 dossiers).

Depuis 2006, l'épuration des eaux usées reste un sujet de préoccupation pour les particuliers qui rencontrent certaines obligations en la matière, mais aussi pour les administrations qui appliquent les évolutions législatives (39 dossiers).

Cette année, une nouvelle thématique est apparue, « la qualité des sols et des potagers ». Ce phénomène est en partie lié à une étude en cours sur le territoire de la région wallonne, POLLUSOL 2². Ce projet vise à analyser la qualité des sols dans des zones soumises

² Le projet POLLUSOL 2 est coordonné par SPAQuE en collaboration avec 4 universités wallonnes et Espace Environnement qui assure le volet « coordination et contact avec les citoyens et acteurs locaux ». Dans le cadre de cette étude, des analyses sont réalisées dans les pelouses et potagers de riverains volontaires au sein de zones d'étude définies par les universités.

historiquement à de fortes pressions industrielles et urbaines. La communication autour de ce projet mais aussi les informations concernant différents chantiers de dépollution de sols industriels ou des questionnements sur la corrélation entre des problèmes de santé (cancers) et d'éventuels dépôts de déchets incitent les citoyens à s'interroger. Une réponse claire et appropriée permet souvent d'apaiser des angoisses ou d'adapter des comportements. Par ailleurs, depuis 2007, on note un intérêt croissant au sein de la population quant à la production et la consommation de ses légumes, et par conséquent, sur l'impact de cultiver sur des terres potentiellement polluées. Le traitement de ces dossiers permet également d'orienter les personnes vers des associations telles que *Nature et Progrès*, susceptibles de les conseiller et de les accompagner dans la culture des jardins.

Les cas traités dans les rubriques « permis d'environnement » et « aménagement du territoire » reflètent une forte attente du citoyen par rapport à la qualité de son cadre de vie.

3.1.2. Les fiches-conseil de la Maison de l'environnement

La série des fiches-conseil de la Maison de l'environnement compte à ce jour 5 thématiques (l'annexe 4 reprend le titre de chacune des fiches) :

Thématiques	Nombre de fiches-conseil
Distance de plantation	4
Permis d'environnement	9
Permis unique	8
Epuration	4
Air	1

Pour des raisons informatiques, les données de téléchargement des fiches ne sont disponibles que de façon parcellaire en 2009 ce qui ne permet pas une analyse statistique pertinente. Néanmoins, les informations que nous avons pu extraire démontrent une diminution en moyenne du taux de téléchargement par rapport à 2008. La Maison de l'environnement réagira à cela en 2010, d'une part en accentuant la communication sur ces services, et d'autre part, en offrant d'autres alternatives en matière d'information telles que la permanence téléphonique ou encore la rubrique FAQ du site Internet.

Actualisation:

En 2009, trois fiches-conseil ont été actualisées suite aux changements de législation en matière de participation du public (décret du 31 mai 2007) : PUN 3, PE4, PE6.

L'actualisation concerne les articles D29-7 à D29-20 et R41-6 à R41-10 du Livre premier du Code de l'Environnement.

La mise en page a également été modernisée.

Nouvelle fiche-conseil : la séance d'information

Pour aiguiller au mieux les citoyens en matière de participation dans les procédures publiques touchant à l'environnement, il nous est apparu important de proposer une nouvelle fiche spécifique à la réunion d'information préalable. En effet, impliquer le citoyen en amont du processus permet d'apporter des éléments utiles au montage du dossier.

Cette fiche constitue un moyen efficace pour, selon la volonté du législateur, contribuer à susciter et structurer la participation dans les procédures environnementales.

La fiche développe les modalités de cette réunion préalable à la remise d'un permis d'environnement ou d'un permis unique. Cette nouvelle fiche-conseil est reprise en annexe 5 du rapport.

3.1.3. Les FAQ

En 2008, une nouvelle rubrique « FAQ » a vu le jour sur le site Internet d'Espace Environnement. En exploitation croissante depuis quelques années, ce type de communication est apprécié des Internautes.

La Maison de l'environnement profite de cette formule, différente des fiches-conseil, pour informer brièvement l'internaute à partir d'une question précise en matière d'environnement et de cadre de vie. En 2009, une quinzaine de nouvelles questions ont été mises en ligne. Elles traitent de sujets plus largement abordés dans les fiches-conseil ou encore de préoccupations identifiées dans les cas de permanence.

3.1.4. Exposition

En 2009, la Maison de l'environnement a organisé une exposition abordant le thème de la nature en ville. Cette exposition propose le regard d'un jardinier, d'un photographe et d'un dessinateur sur l'entretien du jardin. Produite à l'issue d'un ouvrage appelé « Astuces et secrets de jardinier », elle offre une multitude de conseils pour concevoir son jardin, nature admise.

A l'occasion de cette exposition, la Maison de l'environnement, a accueilli durant trois semaines, une vingtaine de visiteurs aux profils variés et guelques groupes ou associations.



A titre d'exemple :

- Un coordinateur de structure de quartier accompagné de son groupe (Espace Citoyen).
- Un formateur pour des « ouvriers de la Nature ».
- Un guide composteur en formation.
- Des citoyens.
- Etc.

Chacune des visites a fait l'objet d'explications complémentaires dans le but de relayer l'information dans les structures respectives, de communiquer sur des comportements responsables et de mettre en pratique les conseils délivrés pour promouvoir la nature en ville. Ces rencontres ont également été l'occasion de faire connaître les services proposés par la Maison de l'environnement

3.1.5. Le Centre de documentation

Le Centre de documentation d'Espace Environnement est un support important pour les activités de la Maison de l'environnement. Il centralise et met à la disposition des chargés de mission des informations et des documents traitant de l'environnement et autres thématiques y afférentes.

Les principaux sujets sont la protection de la nature et sa biodiversité, les jardins urbains, les espaces verts et d'agrément, la gestion des eaux, les contrats de rivière, les stations

d'épuration, l'épuration individuelle, l'air et la pollution atmosphérique, le changement climatique, la pollution des sols, la gestion des déchets et leur prévention, les terrils, les législations environnementales, les liens entre environnement et santé, le développement durable, les éco-quartiers... Au 31 décembre 2009, le Centre de documentation **possède un fonds composé de 926 livres, 9579 documents divers** (tels que rapports, mémoires, brochures, dépliants, guides, répertoires, législations...).

Il reçoit quelque **200 revues et newsletters** telles que *Actu-Environnement*, *Aménagement* & *Environnement*, *Amis de la Terre*, *Aquarama*, *Art d'éco...consommer*, *Athena*, *Echo Nature*, *Echos du logement*, *Energie 4*, *Environnement* (Suisse), *Environnement et Gestion*, *Environnement Magazine*, *Environnement pour les Européens*, *Escaut sans Frontières*, *Imagine*, *Incidences*, *Journal de l'Environnement*, *I'Homme et l'Oiseau*, *Ia Haute Meuse... transparente*, *Ies Quatre saisons du Jardin bio*, *Maison Ecologique*, *Moniteur du Développement Durable*, *Mouvement communal*, *Natagora*, *Nouvelles de la DGA*, *Réactif*, *Revue Durable*, *Symbioses*, *Terra Eco*, *Test-Achats*, *Tu bâtis je rénove*, *Valériane...* Ces revues sont dépouillées et les articles pertinents (environ 10800 actuellement) sont encodés dans une base de données.

Le Centre de documentation travaille de concert avec les chargés de mission de la Maison de l'environnement en leur fournissant deux types de services :

- Une diffusion sélective des informations est pratiquée en fonction du profil documentaire de chacun. Ces informations régulières proviennent du dépouillement des revues, de newsletters, de la veille législative et informative sur Internet. La presse quotidienne est également surveillée et les articles sont sélectionnés et distribués à l'équipe de travail.
- Les éco-conseillers peuvent faire appel au Centre de documentation pour toute demande d'information, qu'il s'agisse de répondre à une question de la permanence, de mettre sur pied un événement, de rédiger une fiche ou de mettre à jour leurs connaissances. Ces recherches documentaires se font alors sur les collections dont dispose le Centre de documentation via le logiciel documentaire Adlib, ou sur Internet.

Du 1er janvier au 31 décembre 2009, le Centre de documentation s'est enrichi de 879 notices, dont 508 articles de périodiques, 325 publications diverses (brochures, dépliants, rapports,...) et 46 livres. Le fonds **évolue avec l'arrivée de nouvelles thématiques de travail**, par exemple, les jardins urbains, les éco-quartiers, l'Agenda 21, le Plan Climat...

Le Centre de documentation reçoit également **des demandes émanant de l'extérieur**. Il s'agit d'élèves à la recherche de documentation pour un travail scolaire, d'étudiants pour un mémoire, de particuliers ou d'associations organisant une animation ou une exposition ayant trait à l'environnement... Ces personnes peuvent venir consulter, sur rendez-vous, la documentation sélectionnée au préalable par la documentaliste. Selon la requête, certaines personnes sont réorientées vers d'autres organismes ou associations dont les thématiques les concernent plus spécifiquement comme les Centres d'information et d'accueil de la Région wallonne, les CRIE, les Guichets de l'Énergie, le Réseau Idée...

3.2. Favoriser la concertation et la médiation

Cette mission proposée par la Maison de l'environnement a pour but **d'instaurer un dialogue** entre des acteurs aux attentes parfois divergentes. La Maison de l'environnement, en tant que **tiers médiateur**, peut intervenir **pour gérer un conflit et mettre en place un processus d'échange**. De cette façon, il devient possible pour les acteurs de définir des orientations acceptables par tous.

Dans le cadre d'une bonne concertation, on insistera sur une véritable transparence, une qualité d'écoute et un espace de négociation mis en place dans un climat de confiance.

Actions en 2009

3.2.1. Eco-quartier à Tournai

En 2008, la Ville de Tournai accorde un permis d'urbanisme pour l'aménagement d'un éco-quartier de 36 habitations. Très rapidement cette décision suscite beaucoup de méfiance au sein de la population. Un climat houleux s'installe. En effet, les riverains du quartier proche (lotissement) affichent de nombreuses appréhensions par rapport au projet et aux profils des nouveaux riverains.



En 2008, pour dépasser ce conflit, les promoteurs avaient fait appel à la Maison de l'environnement dans le cadre d'une réunion volontaire durant l'enquête publique. Cette réunion a conduit à établir une certaine écoute à défaut d'une confiance réelle.

Vu l'intérêt environnemental et économique du projet, l'accompagnement a été prolongé au delà de l'octroi du permis afin d'initier un dialogue, de jeter les bases d'une structure d'échange et de discussion entre « anciens » et « nouveaux » habitants du quartier. L'objectif de ce travail est également de suivre l'évolution du ressenti des riverains et d'analyser les actions qui peuvent engendrer des changements d'opinions. Cette approche pilote et novatrice pourrait être une source d'informations pour des projets ultérieurs en région wallonne.



En 2009, les riverains ont été rencontrés individuellement et ont pu exprimer leurs inquiétudes et attentes. Ces éléments ont permis d'établir des recommandations dans un premier temps pour la gestion du chantier, dans un second temps pour les contacts à établir entre les 2 communautés.

Actuellement, le climat est devenu plus serein, l'un des riverains assurant même un certain gardiennage du chantier depuis sa maison. Cette évolution a été certainement rendue plus aisée par la volonté des promoteurs d'intégrer les nouvelles habitations au tissu existant mais aussi au grand nombre d'articles

et reportages extrêmement positifs qui ont été publiés sur l'éco-quartier.

Actuellement, diverses actions ont été proposées :

- concevoir de façon participative l'espace vert du nouveau quartier ;
- initier les bases d'une réflexion des riverains sur leur habitat et modes de déplacement ;
- créer un comité d'accompagnement pendant et après les travaux pour garantir un espace permanent de dialogue dans le voisinage.

3.2.2. Conservation d'un bois classé « zone de grand intérêt biologique » à Balâtre

Un comité de riverains inquiet des pressions exercées sur une zone boisée dans le village de Balâtre sollicite la Maison de l'environnement pour son expérience en concertation et

accompagnement de projets participatifs.



Le constat est le suivant : un projet d'implantation d'une antenne au cœur du bois a été accepté, un organisme y pratique intensivement du BMX, ce qui détériore fortement le sol. Finalement, le site a été interdit de circulation surtout pour des raisons de sécurité liée aux activités sportives qui y sont pratiquées de façon anarchique.

Le groupe de riverains, principalement composé de naturalistes, n'est pas entendu par l'administration, qui, de son coté, ne souhaite pas exclure les autres activités dans le bois.

La Maison de l'environnement a été invitée à une réunion de travail pour :

- expliquer la méthode de concertation recommandée par Espace Environnement dans ce type de processus (nécessité d'ouvrir la réflexion à d'autres acteurs);
- présenter d'autres initiatives similaires :
- structurer les participants et proposer un planning des prochaines étapes à entreprendre.

Au terme de cette réflexion, chacun a pris conscience de la nécessité d'entendre les attentes des uns et des autres vis-à-vis de ce projet. La création d'un groupe de travail, composé de l'ensemble des acteurs, a été envisagé afin de concevoir un projet intégré d'aménagement et d'usage tout en préservant le bois dans le respect de la législation.

En particulier, cette rencontre a marqué la nécessité de rencontrer le CPAS, propriétaire du bois, et l'administration communale, afin d'exposer la volonté de travailler ensemble pour une occupation respectueuse des lieux. Ce premier résultat constitue une réelle avancée, les relations étant jusque-là uniquement conflictuelles et axées sur les divergences d'enjeux.

Espace Environnement a interpellé le CPAS et l'administration. Le groupe de riverains a décidé d'organiser une réunion pour rassembler toutes les parties prenantes touchées par la problématique. Cette dernière permettra de mettre en évidence les préoccupations de chacun par rapport à l'évolution du bois et de proposer aux personnes intéressées de rejoindre un groupe pour développer un projet. La concertation a été annoncée pour mars 2010. Entre temps, le groupe a pu se structurer et information tous les utilisateurs de leur démarche (administration, CPAS, associations de marcheur, de VTT, naturaliste, etc.).

3.2.3. Nuisances générées par un dancing à Froidchapelle

La Maison de l'environnement a été interpellée par un groupe de riverains de Froidchapelle, démunis face aux nuisances générées par une salle de réception, transformée subitement en dancing. Cette nouvelle activité provoquait de fortes nuisances sonores, un trafic et une fréquentation accrue des alentours de l'infrastructure.

La Maison de l'environnement a pu expliquer aux riverains les outils mis à leur disposition pour tenter de résoudre cette subite détérioration de leur cadre de vie sans pour autant générer un conflit avec l'exploitant ou avec l'administration.

Suite à cet accompagnement, ils ont pris connaissance du permis accordé à l'exploitant, et constaté le non respect de certaines conditions, dont les heures de fermeture. Ils ont rencontré l'administration bien au courant du dossier et consciente des nuisances générées par l'activité. Le groupe de riverains a, de façon structurée et modérée, interpellé le Conseil communal sur ce dossier.

Grâce à cette mobilisation et à l'installation d'un climat de dialogue entre les parties, l'exploitant devra se mettre en conformité pour respecter les normes acoustiques associées à ce type d'activité et adapter ses horaires d'ouverture en fonction des impositions du règlement communal (revu à cet effet).

Les riverains se réjouissent de cette issue favorable et sont satisfaits d'avoir pu collaborer avec la Ville sur le dossier et sont confiants de retrouver des conditions de vie acceptable.

Au delà du dossier, ces échanges ont permis aux riverains de comprendre la législation et les procédures en cours. Ils ont également établi un dialogue constructif avec la commune. Cet apprentissage collectif à la citoyenneté dépasse l'intérêt du seul dossier.

3.3. Développer et structurer des projets

Cette mission de la Maison de l'environnement vise la mise en action vers une coproduction et une cogestion du cadre de vie. Les actions se construisent à la demande des citoyens ou des associations mais aussi des acteurs communaux. La démarche méthodologique comprend plusieurs étapes :

- structurer les acteurs, définir les objectifs et la démarche ;
- offrir un climat de coproduction ;
- encourager la mobilisation des acteurs pour devenir acteur du développement de leur cadre de vie ;
- engager un processus évolutif et à long terme.

Actions en 2009

3.3.1. Jeunes Jugés Dérangeants (JJD) et environnement

Dans le cadre du contrat de sécurité de la Ville de Charleroi, un nouveau service a été mis en place afin de gérer des problèmes générés par des adolescents dans certains quartiers.

L'animateur contacte la Maison de l'environnement car il travaille avec les jeunes d'un quartier de logements sociaux posant des problèmes à l'ensemble des locataires (dégâts dans les communs, squat des entrées d'immeubles, déchets divers rejetés aux abords...). L'animateur désire :

- limiter les conflits de voisinage en leur proposant de s'installer dans un kiosque un peu à l'écart :
- rentrer une demande de financement auprès de l'appel à projet « budget participatif » lancé par la Ville.

La démarche s'articule autour de plusieurs axes :

- mobiliser les jeunes ;
- récolter leurs attentes ;
- gérer le conflit avec les autres locataires ;
- élargir le projet à une réflexion sur le développement durable ;
- obtenir le financement des aménagements.

Dans un premier temps, une rencontre avec l'animateur et une visite de terrain ont permis d'établir un diagnostic de la situation (état des lieux, acteurs en présence).

Une rencontre avec les adolescents a ensuite été programmée à la Maison de quartier. Cette réunion a permis de mettre en évidence les besoins des jeunes pour un lieu de rencontre, leurs difficultés mais aussi les problèmes liés à une mauvaise communication avec leurs aînés, leur envie de s'investir physiquement dans l'aménagement.

Un programme a été établi en concertation avec l'animateur, les jeunes et la Maison de l'environnement.

Celle-ci a mis son expérience au service du quartier afin de :

- superviser le processus de concertation ;
- procurer de la documentation de kiosque solide, respectueux de l'environnement, pouvant être mis en œuvre par des jeunes encadrés ;
- contribuer à la rédaction de la candidature.

L'animateur a mené la conception du projet : dessin, liste des compétences, programme à mener autour du projet (musique, nettoyage, participation aux assemblées de locataires...).

Résultats et perspectives

Après un mois, le lieu d'implantation est choisi et validé par tous. Un projet de kiosque est dessiné, amendé, puis validé par les jeunes. Une entreprise est disposée à fournir le kiosque en « kit » ainsi que des fiches techniques pour la dalle en béton, l'aménagement des abords et le chauffage. Une candidature est rentrée auprès du service gérant le budget participatif. Le projet est maintenant sélectionné.

Au travers l'élaboration de ce projet, d'autres actions ont été initiées. Les jeunes ont pu exprimer leur besoin de reconnaissance et leur agacement face à l'image négative véhiculée à leur sujet. Pour démontrer leur capacité d'action, une fête sera organisée et prise en charge par eux avec le service « Jeunes Jugés Dérangeants ». Par ailleurs, un projet d'amélioration des abords des immeubles est à l'étude et les jeunes vont rencontrer les autres locataires dans un climat qui s'annonce serein. En effet, ils ne se sentent plus agressés ni dévalorisés.

3.3.2. PCDN et Agenda 21 à Fontaine – Une synergie prometteuse

Depuis 2007, la Ville de Fontaine-l'Evêque est dotée d'un PCDN. Les habitants sont fort impliqués dans la démarche mais regrettent le peu de soutien que leur procure la commune pour la mise en œuvre de leurs projets. Depuis 2 ans, ils sollicitent l'aide de la Maison de l'environnement en conseils, pistes de recherches de subsides et participation à leur fête de l'environnement. En 2009, la commune a engagé un éco-conseiller afin de poser les bases d'un Agenda 21 (subside Région wallonne).

Une rencontre a été proposée entre les membres du PCDN et l'éco-conseiller. Celui-ci a pris conscience des enjeux et s'est emparé du dossier. Une rapide recherche de subside lui a permis de trouver les crédits nécessaires pour baliser une promenade sur un terril (promenade tenant particulièrement à cœur aux membres du PCDN pour sa valeur pédagogique en matière d'environnement).

Plusieurs rencontres ont été organisées entre la commune et la Maison de l'environnement afin d'inscrire les actions menées dans des démarches durables et ancrées sur la construction de l'Agenda 21 et la mobilisation citoyenne.

C'est ainsi que la Maison de l'environnement a favorisé la rencontre de la Commune de Fontaine-l'Evêque et de la Ville de Charleroi autour de la thématique des terrils et des promeneurs (Ravel).

Les résultats ne se sont pas faits attendre, les promenades sont maintenant organisées et promotionnées conjointement, des guides natures de la maison du tourisme de Charleroi offrent leur service à Fontaine-l'Evêque.

Des représentants des 2 communes s'échangent informations et compétences.

En parallèle, les questions émises par les Fontainois à la permanence de la Maison de l'environnement sont analysées dans la perspective de l'élaboration de l'Agenda 21 et des pistes d'actions sont recherchées avec l'éco-conseiller.

C'est ainsi qu'une personne faisant part d'un problème de voisinage a signalé son intérêt pour la consommation responsable, son inquiétude devant certaines pratiques... Devant sa volonté de « faire quelque chose » et sa déception face au manque de réponse à ses courriers adressés à la commune et au foyer de logement social, des solutions ont été recherchées.

Sur cette base, un groupe de réflexion-action sur l'éco-consommation et la prévention des déchets va être constitué en partenariat avec la commune et le foyer fontenois.

Points forts

La Maison de l'environnement dispose d'un réseau de contacts avec des personnes ressources et de techniciens sur une bonne partie du territoire wallon. Cette compétence a permis à l'éco-conseiller de s'atteler à la structuration de l'Agenda 21 communal de façon très pragmatique en tissant des liens de confiance avec les habitants et avec l'ensemble des élus communaux. Le concept de développement durable prenant du sens pour les uns et les autres au fil des actions.

C'est donc sur base d'une grande satisfaction (pour les habitants : « les choses changent », pour les élus : « l'éco-conseiller est au service de tout le collège ») que les différents acteurs vont s'engager dans la construction de l'Agenda 21 communal, la participation et la mobilisation des uns et des autres étant d'ores et déjà acquises.

4. Description et évaluation des missions spécifiques

4.1. Soutien de projets durables

L'objectif principal de la mission est de susciter une **participation active** à la gestion concertée de l'environnement dans une perspective de développement durable. C'est pourquoi en 2009, la priorité a été mise sur le soutien aux projets durables et, plus particulièrement, à l'Agenda 21. Ce dernier est élaboré à l'initiative des pouvoirs communaux afin d'engager la commune dans un développement durable de son territoire. Malgré cet objectif ambitieux, on constate un faible engouement des communes wallonnes à s'engager dans la démarche.

C'est pourquoi identifier les freins, proposer des solutions pour surmonter les obstacles et des outils pour faciliter la mise en œuvre de certaines actions nous semble primordial.

A travers cette mission, il était question de :

- susciter des réflexions au sujet de l'Agenda 21 ;
- favoriser l'appropriation de l'outil Agenda 21 en proposant des outils d'aide à la décision et moments d'échanges;
- soutenir des projets pouvant être intégrés dans un Agenda 21.

Actions en 2009

4.1.1. Réflexion transversale sur l'Agenda 21

A travers cette action, la Maison de l'environnement contribue à construire, avec l'ensemble des parties prenantes, une réflexion et des recommandations sur les Agendas 21 locaux.

Pour ce faire, la Maison de l'environnement a proposé de rencontrer les acteurs qui, de par leurs compétences ou leurs expériences, constituent des personnes ressources « incontournables » en Région wallonne et, par ailleurs, de s'inspirer de bonnes pratiques en termes de mise en œuvre. L'objectif de la démarche est de dégager, de manière concertée, les leviers d'actions pertinents afin de favoriser la mise en œuvre d'Agendas 21 locaux dans les communes wallonnes.

Cette action a commencé en 2009 par l'inventaire des personnes ressources. Cette **carte des acteurs** intègre à la fois des associations et des institutions publiques qui peuvent témoigner de leur expérience dans ce domaine.

Fin 2009-début 2010, ces acteurs seront rencontrés en face à face. Dans cette optique, un guide d'entretiens constitué d'un canevas de questions ouvertes permettra de mettre en évidence :

- les éléments de contexte (opportunités / menaces) favorisant ou non la mise en place d'un Agenda 21 local ;
- l'émergence d'une dynamique de développement durable à l'échelle locale : comment s'est-elle mise en place ? avec quel soutien ? quels processus participatifs ? quels impacts en termes de mobilisation pour le personnel communal ? pour les acteurs locaux et les citoyens ?;
- les éléments facilitant la mise en place du processus, l'ancrage et le développement de l'Agenda 21 (démarches, outils, organisations, par exemple les SSC, démarche qualité, PCDN, etc.);
- les facteurs de mobilisation d'un Agenda 21 à l'échelle d'un territoire (Région ou commune) et la manière dont les acteurs locaux s'approprient la démarche ;

- les freins, difficultés, obstacles apparaissant lors de la mise en œuvre d'un Agenda 21 local et la manière dont ils sont contournés ;
- les bénéfices directs ou indirects liés à la mise en place d'un Agenda 21 local (ex : amélioration de l'image de la commune, transversalité, accès à des sources de financements, accompagnement méthodologique, amélioration de la gouvernance, etc.);
- les facteurs de pérennisation de la démarche et les pistes de développement possibles en vue d'une capitalisation et d'une généralisation à d'autres communes.

Cette phase d'entretien en face à face sera suivie d'une concertation élargie permettant de réunir l'ensemble des personnes ressources afin de dégager, de manière concertée, les leviers d'actions pertinents favorisant la mise en œuvre d'Agendas 21 locaux sur le territoire de la région wallonne.

En 2010, suite à la consultation de différents acteurs et à l'organisation d'une réunion de concertation, la Maison de l'environnement formulera des **recommandations très pratiques**. Ce « livre blanc » contiendra des propositions qui devront être déclinées à court, moyen et long terme.

4.1.2. Conception d'une farde « Mettre en œuvre le Développement Durable sur son territoire »

Pour encourager et accompagner la mobilisation des élus, la Maison de l'environnement a entamé la rédaction d'**un outil d'aide à la décision** présentant et argumentant diverses initiatives favorables au développement durable du territoire. L'objectif est de susciter la mise en place de politiques en la matière soutenues par des primes, conseils et accompagnements techniques, valorisation par des concours, articles, etc.

Cet outil se présentera sous la forme d'une farde comprenant diverses fiches thématiques.

La réalisation d'une fiche pratique se déroule comme suit :

- récolte d'information bibliographique ;
- réalisation d'entretiens en face à face avec des professionnels dont les activités sont concernées par la thématique ;
- entretiens en face à face et visites de terrains avec des techniciens et élus communaux ayant mis en œuvre ou soutenus ce type d'action ;
- organisation d'une table ronde afin de croiser les savoirs et savoir-faire ainsi qu'élaborer un consensus sur les messages et arguments à transmettre aux gestionnaires du territoire.

A titre d'exemple, l'élaboration de la fiche sur le thème des toitures végétalisées est décrite ci-dessous.

Cette thématique a été choisie pour :

- l'intérêt environnemental, biologique et paysager ;
- le peu de mise en œuvre de ce type d'aménagement en région wallonne et le manque d'intérêt pour les primes et subsides lorsqu'ils sont proposés ;
- l'engouement et la satisfaction dans d'autres pays pour les toitures végétales ;
- les avis contradictoires et idées fausses en la matière.

Entretien en face à face avec divers acteurs concernés (fin 2008-début 2009) : le centre urbain, Bruxelles Environnement, Natagora, des profesionnels (entreprise Tecmat, architectes), des propriétaires ou gestionnaires de toitures végétales (Cora, gestionnaire de

la piscine de La Louvière, particuliers (2), Igretec), des communes (Bruxelles, Evere, La Louvière, Watermael Boitsfort).

Outre les professionnels du secteur du bâtiment, nous avons rencontré et/ou convié à la table ronde des acteurs communaux (favorisant par le biais de primes les toitures végétales ou à l'inverse ayant renoncé à cet incitant), ainsi que des représentants des pouvoirs publics et d'associations d'environnement dont l'activité concerne la thématique abordée.

Organisation d'un table ronde. Celle-ci s'est tenue dans les locaux d'Espace Environnement le 23 janvier 2009. Le dossier reprenant la présentation des participants, les objectifs du processus, ainsi que le compte rendu, est joint en annexe 6.

Afin de bien fixer l'objet de la table ronde et d'ouvrir les débats, la table ronde a bénéficié d'un exposé par un représentant de l'entreprise en toitures végétales Tecmat avant un débat semi-dirigé.

Cette technique de récolte d'information et la diversité du panel a participé grandement à la richesse des échanges et a mis en évidence la réalité des obstacles auxquels ce type d'aménagement est confronté.

La fiche sera mise en page pour la fin de l'année.

Deux autres fiches sur les thèmes de la végétalisation de façade et les prairies fleuries sont en cours de rédaction.

Le support sera diffusé largement auprès des communes de Wallonie. L'Union des Villes et Communes de Wallonie, déjà sollicitée lors des différentes étapes de cette action, ne pouvait s'impliquer à ce stade mais soutiendra la diffusion.

4.1.3. Accompagnement de projets favorisant le développement durable

L'association Avanti est une entreprise d'insertion et d'économie sociale qui souhaite s'impliquer dans des projets d'amélioration participative du cadre de vie.

Elle souhaite proposer à des habitants son savoir-faire technique et artistique dans la réalisation d'aménagements de quartier.

La Maison de l'environnement a été sollicitée pour établir le dialogue entre habitants, commune, associations locales et Avanti afin de concevoir puis réaliser des projets concertés.

4.2. Les jardins partagés

Depuis plusieurs années, la Maison de l'environnement participe à l'émergence de cette dynamique en région wallonne.

En 2009, ces expériences ont été diffusées sur l'ensemble du territoire notamment par le site Internet, des fiches de capitalisation, l'intervention lors de colloques et groupes de travail. En ce sens, la Maison de l'environnement s'attache à donner une dimension plus globale à ces initiatives en accompagnant la mise en place de politiques de Jardins Partagés au sein de communes wallonnes. C'est ainsi que la Ville de Charleroi a décidé de créer un réseau de jardins partagés sur son territoire, afin de valoriser les expériences existantes et d'en encourager de nouvelles.

Actions 2009

Plusieurs associations, personnes ou communes ont sollicité l'accompagnement de la Maison de l'environnement soit pour structurer leur projet, conseiller sa mise en place, inscrire le jardin dans une démarche plus large (communes, réseaux d'acteurs...).

4.2.1. Résidence Service à Ans

La demande

Un groupe d'occupants de la Résidence Service contacte la Maison de l'environnement suite à un reportage sur une télévision communautaire concernant le jardin de la Maison de repos de Temploux. Ils désirent faire un jardin à l'arrière de leur bâtiment sur un terrain engazonné.

La démarche

Après un échange d'information, une rencontre est organisée avec les résidents et un représentant de la Résidence Service.



Cette rencontre a permis de structurer mais aussi d'élargir l'initiative à d'autres acteurs : les voisins, le home pour personnes âgées proche, la commune, l'entreprise d'entretien, etc.

Par ailleurs, une visite du home Saint Joseph à Temploux a été organisée afin que résidents, personnel soignant et direction puissent échanger « entre pairs ».

Cette visite a été riche d'enseignements et de motivation pour les résidents de Ans mais aussi très valorisante pour ceux de Temploux.

Différentes informations techniques ont également été fournies par la Maison de l'environnement concernant la réalisation de jardins en carrés et surélevés (coût, dimension, conseils techniques).

Perspective

Le projet est actuellement en maturation. Si la résidence décide de s'engager dans une démarche plus large que l'aménagement du terrain, une convention sera proposée à Espace Environnement pour l'accompagnement méthodologique.

4.2.2. Association à Villers-la-Ville

La demande

Une association s'est constituée autour de la mise en œuvre d'un jardin partagé à Villers-la-Ville sur un terrain mis à disposition par la Région wallonne. Un partenariat est établi avec un centre de jour pour handicapé mais l'association a difficile de diversifier et d'élargir son public. De plus, les contacts sont difficiles avec le CRIE proche et aucune relation n'existe avec la commune considérée comme réfractaire au projet. L'association désire élargir son projet et créer l'emploi d'un permanent.

La démarche

Après une visite de terrain, sur base de la présentation de différentes expériences menées par Espace Environnement, la Maison de l'environnement met en évidence l'intérêt d'une démarche participative multi-acteurs.

Une carte des acteurs est établie et des priorités dégagées en particulier des rencontres avec la commune, le CPAS (public précarisé) et le CRIE (synergies).

Par ailleurs, des conseils et suggestions sont proposés pour faire connaître le projet et intéresser des publics différents.



4.2.3. Un quartier défavorisé, la Docherie

Un fonctionnaire de la Ville de Charleroi en charge du montage du dossier de rénovation urbaine du quartier de la Docherie, contacte la Maison de l'environnement pour divers renseignements sur les terrils et la possibilité d'intégrer des jardins communautaires ou partagés dans le programme de rénovation.

La démarche

Sur base d'explications générales concernant les processus participatifs et des informations sur les thématiques demandées, une rencontre est organisée ainsi qu'une visite de terrain.

Afin d'ancrer le projet sur la réalité sociale et associative du quartier, des conseils méthodologiques sont apportés et une carte des acteurs du quartier esquissée.

Une première réunion de travail est organisée avec deux associations représentatives du quartier et le chef de projet.

Perspectives

Le projet sera élaboré en tenant compte de la réalité sociale et des attentes de la population et du monde associatif.

Cette proposition nécessite que le dossier soit rédigé en gardant une marge de manœuvre pour intégrer les attentes de la population aux aménagements et associer les habitants au processus décisionnel. Cette démarche est novatrice dans ce type de dossier mais porteuse de solutions concertées répondant aux attentes des usagers.

4.3. Santé / environnement

En 2007 et 2008, un important travail de concertation a été réalisé à Charleroi pour remédier aux problèmes de qualité de l'air dans la Ville (voir rapport d'activités 2007 et 2008 de la Maison de l'environnement).

Dans ce contexte, une plate-forme de dialogue a été créée (dont la constitution d'un comité de suivi animé par la Maison de l'environnement). De plus, des outils ont été réalisés : une fiche-conseil, un module de formation et une brochure.

Au vu de la réussite de ce processus participatif (et de l'amélioration objective de la qualité de l'air), il est apparu important de promouvoir la démarche de concertation entreprise entre les autorités publiques, les industriels et les riverains et de diffuser ces différents supports à l'échelle de la région wallonne.

Actions en 2009

En 2009, Espace Environnement a rencontré divers acteurs en région wallonne pour expliquer la démarche et la méthodologie de concertation et de participation citoyenne déployée à Charleroi.

Le profil des acteurs rencontrés et la formule choisie pour diffuser le message furent variés :

Communaux:

- Intervention à l'occasion d'une journée organisée par l'Observatoire de la Santé du Hainaut « le bon déclic pour communiquer santé... dans ma commune, dans mon CPAS », 64 participants, 18 communes présentes par le biais de leur CPAS, CLPS³, Maison de la Santé et administrations, Mons, en mai 2009.
- Seraing : rencontre du Directeur de l'aménagement du territoire et des travaux (ayant l'environnement dans ses fonctions), et du service répression des incivilités environnementales de la Commune de Seraing, en novembre 2009.
- Rencontre des comités de riverains de Seraing : présentation de la démarche de concertation et structuration des acteurs, en avril 2009.

Institutionnel:

 Le Secteur Prévention et Promotion de la Santé de l'OSH: contribution à la rédaction d'un dossier traitant de la collaboration des médecins généralistes à des projets santé, novembre 2009.

Associatif:

- Inter-Environnement Wallonie, en collaboration avec l'Institut Eco-conseil, dans le cadre de la rédaction d'un dossier sur « l'inégalité environnementale et la pollution, comment améliorer la communication destinée aux populations précarisées »⁴, en février 2009.

Journalistique:

- Vivacité : contribution pour la rédaction d'un dossier de presse « L'environnement à Charleroi », en mai 2009.

_

³ Centre Local de Prévention de la Santé

⁴ Dossiers téléchargeable : http://www.iewonline.be/spip.php?article2911

5. Missions transversales

5.1. Expertise et formation

La Maison de l'environnement apporte son expertise de « terrain » et met sa compétence au service de groupes de travail et commissions régionales d'avis :

- le Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable : participation à l'assemblée plénière et à la section « études d'impacts » ainsi qu'à des groupes de travail thématiques ;
- le réseau d'association « Association 21 »⁵ ;
- participation au groupe de travail du Contrat de rivière Sambre et Affluents ;
- participation au groupe de travail pour la mise en œuvre du PCDN de Charleroi.

A la demande de communes, la Maison de l'environnement peut mettre son expertise à leur service. En particulier en 2009 :

- aide à la conception de la procédure d'engagement et à la sélection d'un éco-conseiller à Aiseau ;
- présentation de la thématique « environnement urbain » et des exemples d'intervention « politique » aux futurs membres du conseil communal des jeunes à Charleroi ;
- réflexion autour de la prise de gestion d'un vaste terrain à rétrocéder par le MET à la Commune de Fleurus (Pironchamps).

La Maison de l'environnement se propose d'exposer les lignes de son action lors de **colloques**, **formations et encadrement**. Ces évènements permettent de présenter les méthodologies propres utilisées pour favoriser la participation et la mobilisation citoyenne. Ce sont également des moments privilégiés d'échange d'expérience où se tissent des liens avec d'autres acteurs du développement durable.

En 2009, la Maison de l'environnement est intervenue dans les colloques et formation suivants :

- Colloque international « l'arbre en ville » : 150 personnes ont assisté à l'évènement où la Maison de l'environnement a présenté son expérience lors de l'intervention « Vers une gestion participative de la nature en ville au service d'une politique de ville durable ». Organisé par la Ville de Charleroi, à l'attention des gestionnaires du territoire, la journée a rassemblé des professionnels wallons et étrangers issus tant du secteur privé que de l'administration et du monde politique.
- Premier forum nord européen des quartiers durables organisé le 31 mars et le 1^{er} avril à Dunkerque. Rassemblant près de 400 personnes, il s'adressait aux collectivités et leurs partenaires publics et privés. La Maison de l'environnement dans l'atelier « Le citoyen au cœur des démarches » apportait son approche méthodologie pour la participation dans l'aménagement des quartiers durables illustrée d'expériences wallonnes (en cœur d'îlot et en conception d'éco-quartier).

_

⁵ En 2005, en tant que Maison de l'environnement, Espace Environnement s'est impliqué dans la création d'un réseau inscrivant son action dans une perspective de développement durable. Ce Réseau comporte à ce 29 associations membres, plusieurs étant elles-mêmes des fédérations de groupements divers.

Note de contexte

Quartiers durables: des enjeux multiples ... et urgents, les quartiers durables un tremplin vers une ville durable... ou l'inverse, tels étaient le type de questionnements sur lesquels les participants ont travaillé lors de ces 2 jours très denses.

Concevoir un nouveau quartier en pensant « développement durable » vise non seulement à répondre en termes d'aménagement, d'architecture et de conception technique, aux exigences de la Haute Qualité Environnementale, mais doit également répondre aux questions de l'activité économique et de l'emploi, de la mixité sociale et enfin, de la participation citoyenne. Les conditions de « durabilité » se posent aujourd'hui de manière urgente, aussi bien pour les quartiers en projet que les quartiers déjà existants.

Ce premier forum, organisé par la Communauté Urbaine de Dunkerque en partenariat avec le Réseau IDEAL et IDEAL Connaissances, vise, en s'appuyant sur l'expérience concrète du Quartier Grand Large menée à Dunkerque :

- à favoriser les échanges au plan régional, national et nord-européen sur la création d'un quartier durable et, à terme, d'un réseau des villes durables nord européennes ;
- à apporter une vision globale et des réponses méthodologiques sur les critères et les technologies à prendre en compte pour coordonner les impacts sociaux, environnementaux, d'emploi et d'intégration dans ces projets;
- et enfin à intégrer au travers de nombreux témoignages, le regard du citoyen sur ces nouveaux quartiers.
- Intervention Radio Vivacité « l'épuration, les devoirs des citoyens », mai 2009.
- Formation: « La mobilisation citoyenne par rapport au phénomène du réchauffement climatique ». Module de formation dans le cadre du programme du CUNIC, à l'attention de conseillers en énergie, 20 participants, octobre 2009.

En 2009, la Maison de l'environnement a participé, à différents niveaux, à la formation de plusieurs stagiaires de l'Institut Eco-conseil de Namur :

- accueil d'un stagiaire durant six mois sur la participation dans les démarches d'aménagement du cadre de vie ;
- participation au comité d'accompagnement de 3 stagiaires (relance du PCDN de Charleroi, mise en place d'un jardin partagé à Villers-la-Ville, dynamisation et mise à jour du portail biodiversité de la Région wallonne);
- participation au jury d'évaluation de la formation 2009.

5.2. Communication

5.2.1 Communication active

Afin d'assurer une communication globale des activités de la Maison de l'environnement, Espace Environnement était présent à deux salons organisés à l'attention des communes et professionnels de l'environnement :

- le Salon des mandataires, en février 2009 ;
- le Salon Pro Vert, en septembre 2009.

En particulier, des contacts privilégiés ont été établis avec les Communes de Fontaine l'Evêque, Jemeppe-sur-Sambre, La Louvière, Mons, Namur, Profondeville, Seraing et Waterloo.

5.2.2 Site Internet

La Maison de l'environnement a bénéficié du site Internet d'Espace Environnement pour assurer la visibilité de ses activités.

En 2009, une nouvelle **présentation des actions menées dans le cadre de la Maison de l'environnement a été rédigée**. Cette restructuration répond aux demandes et méthodes de recherche des Internautes.

6. Perspectives

Les perspectives d'actions pour l'année 2010 sont décrites dans le dossier de demande de subvention : Programme d'actions 2010 de la Maison de l'environnement.

Urbanisme
Aménagement du territoire
Patrimoine
Mobilité
Environnement
Aménagements verts
Prévention des déchets
Santé et habitat
Santé et environnement

Espace Environnement ASBL

rue de Montigny 29 - BE-6000 Charleroi Tél.: 071/300 300 - Fax: 071/509 678 E-mail: info@espace-environnement.be Site Internet: www.espace-environnement.be